

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 171

24 janvier 2013

SOMMAIRE

BBA Aviation Equity No.1 S.à r.l.	8171	Immo-Alliance S.A.	8201
BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l.	8176	ImmoFin Two S.A.	8199
BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l.	8165	Interactiv S.à r.l.	8196
BBA Aviation S.à r.l.	8190	International Oil Products, SA SPF	8199
CL Equipements s.à r.l.	8206	International Omnia S.A.	8199
Cotia S.à r.l.	8207	KJK Management S.A.	8196
DC Holdco	8206	Labolux S.A.	8202
De Keisecker S.A.	8205	Laguardia Capital S.A.	8201
Deluxe Renovation s.à r.l.	8206	Lally Real Estate S.à r.l.	8202
Dematic Holding S.à r.l.	8207	Laodicia S.A.	8204
Dexia Equities L	8206	LeCar S.à r.l.	8201
DH Services Luxembourg S.à r.l.	8206	Le Feuillet S.à r.l.	8204
Duva SPF S.A.	8162	Le Feuillet S.à r.l.	8205
Estates S.A.	8162	Lesing Baltic Investment S. à r. l.	8205
Eurofund Properties Corp. S.A.	8164	Les Sens du Vin S.à r.l.	8204
FBP Funds Sicav	8163	Linter S.A.	8203
Flossbach von Storch SICAV	8163	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	8165
Fonds de Pension - Députés au Parlement Européen	8165	Lorca Management S.A.	8204
Fonds de Pension - Députés au Parlement Européen SICAV-FIS	8165	Lubelstore	8202
Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l.	8201	Lubengo International S.A.	8203
Highly Corporation S.C.A.	8200	Lux Eco Mobile Sàrl	8203
Hitech Futur Car Center SA	8164	Lux International Distribution S.A.	8208
Holding Servant et Fils Management S.A.	8200	Lux Paysage S.à r.l.	8203
House Associates S.A.	8200	Lux Services Bureau	8203
Hussard 2B, S.à r.l.	8201	Lux-Sutures S.A.	8208
ICG Recovery 2, 2008 S.A.	8205	Lux Valet Services s.à r.l.	8207
I.C.M. Engineering Luxembourg s.à r.l.	8199	Mangrove Russia I Management	8181
		MegaFon S.A.	8207
		M.G. Holding S.A.	8208
		M&K Design S.à r.l.	8202
		Sasoni S.A.	8164

Estates S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 106.770.

All holders of Notes issued by Estates S.A. (the "Noteholders" and the "Company" respectively) in relation to the Compartments 2005/04/3 of the Issuer are invited to attend a

GENERAL MEETING

of Noteholders to be held at the registered office of the Company on *February 8, 2013* at 9.00 a.m., in order to consider the following agenda:

Agenda:

1. Report from the board on the most important actions and decisions made or taken or contemplated to be made or taken by the Issuer or the Target Company and mentioned herebelow in relation to the Securitized Assets, and in particular regarding legal proceedings from Barclays Bank Plc aiming reimbursement of different loans granted to the Target Companies:
 - i. New issuance of an amount of EUR 40.000.000,00 or
Mandate to be granted by the Noteholders to the Shareholders in order to take without approval of the Noteholders any requested decisions and actions and allowing Shareholders among others to negotiate directly with Barclays Bank Plc aiming to avoid and / or delay the insolvency proceedings and its consequences on to The Securitized Asset.
 - ii. Should none of i. either ii. occur, then the Shareholders would be obliged to file for the faillite (bankruptcy)
 - iii. (Article 440, paragraph 1 of the Luxembourg Commercial Code) of L'Aiglon Luxembourg S.A. and take the same decision for SCI L'Aiglon (Article L 631-4 al.1 and 640-4,al.1 of the French Commercial Code.)
2. Approval of the actions and decisions referred to in the Report from the Board.
3. Miscellaneous.

This meeting is convened at the initiative of the Company.

In the event this general meeting is not able to deliberate validly for lack of a quorum, a second meeting of Noteholders holding Notes issued in relation to that Compartment shall be held at 9.00 a.m. on February 15, 2013 at the registered office of the Company, with the same agenda and such second meeting shall have the right to pass resolutions on the items on the agenda irrespective of the quorum.

To be admitted to the meeting, the Noteholders shall be required at the beginning of the meeting to present the Notes in respect of which they intend to vote, or an attestation issued by a bank in Luxembourg attesting that the Notes are held by such bank on behalf of the Noteholders and shall be blocked until February 28, 2013.

The Report from the board of directors referred to in the agenda and the resolutions which will be proposed will be available for consultation at the registered office of the Company at least 8 days prior to the meeting upon presentation of one Note issued in relation to the Compartment concerned or upon presentation of the above mentioned attestation.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013009000/39.

Duva SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.529.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *13 février 2013* à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013011962/795/15.

Flossbach von Storch SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.073.

Die Aktionäre der Flossbach von Storch SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 13. Februar 2013 um 11.00 Uhr in 4, RUE THOMAS EDISON, L-1445 LUXEMBOURG-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2012 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2012 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Flossbach von Storch SICAV (DZ PRIVAT-BANK S.A.) unter der Telefon-Nummer 00352/44903 - 4025, unter Fax-Nummer 00352/44903 - 4506 oder unter E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Luxembourg, im Januar 2013.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2013009002/30.

FBP Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.405.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on Friday *February 15, 2013* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at September 30, 2012
4. Discharge to the Directors
5. Allocation of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast by shareholders present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the company.

The annual report is available on demand and free of charge at the registered office of the company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013011963/755/24.

Sasoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 90.214.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires, qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219, Luxembourg, le 11 février 2013 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration sur les exercices clos au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011.
2. Présentation des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices clos au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011.
3. Présentation et approbation des bilans, comptes de profits et pertes des exercices clos au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011.
4. Affectation des résultats des exercices clos au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013011284/22.

Eurofund Properties Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 110.420.

Vous êtes prié d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires qui se tiendra le 27 février 2013 à 14h00 heures au siège social de la société pour traiter l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen de la situation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes suite aux démissions intervenues pendant l'année 2012.
2. Examen des comptes annuels de la société Eurofund Properties Corp. SA (RC B 110420), lecture des rapports des Administrateurs démissionnaires.
3. Délibérations sur une dissolution éventuelle de la société, suite à la perte de plus de trois quarts du capital social et conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, les délibérations devant se faire dans les conditions de l'article 67-1 de la même loi.
4. Questions diverses.

Schwebach, le 18 janvier 2013.

Investor's Business Office SA
Haaptstrooss 1
L-8561 Schwebach

Claude Karp
Haaptstross 1
L-8561 Schwebach

Référence de publication: 2013010549/23.

Hitech Futur Car Center SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 7, Berlerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 130.259.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social, en date du 31 janvier 2013 à 18 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 et du compte de résultats.

2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2011.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Renouvellement des mandats des administrateurs et du Commissaire.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013008616/1004/19.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Fonds de Pension - Députés au Parlement Européen SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, (anc. Fonds de Pension - Députés au Parlement Européen).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.910.

—
RECTIFICATIF

1. L'AG de Lone Star Capital Investments, passé devant le notaire Martine Schaeffer en date du 25 novembre 2011, a été publié dans le Mémorial C n° 178 du 21 janvier 2012, pages 8498 et suivantes, sous un en-tête erroné, qu'il y a lieu de rectifier comme suit:

au lieu de:

«Fonds de Pension - Députés au Parlement Européen, SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé. Siège social : L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 46.910.» (laquelle société n'est en rien concernée par ladite publication),

lire : «Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Siège social : L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 91.796.»

2. Le sommaire du même Mémorial C n° 178/2012, figurant à la page 8497, doit être corrigé en conséquence, par la suppression de la ligne «Fonds de Pension - Députés au Parlement Européen, SICAV-FIS. ... 21587» et l'ajout d'une ligne «Lone Star Capital Investments S.à r.l.»

3. Les deux dernières lignes de la publication, à la page 21589, doivent être lues comme suit:

«Référence de publication : 2011168276/789.

(110195136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2012.»

Référence de publication: 2013011961/27.

BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 560.070.700,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.610.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BBA Aviation S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.849 (the "Absorbing Company" or the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Sole Shareholder is the sole shareholder of "BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 August 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") on 29 October 2010 number 2332 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.610 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 18 March 2011, published in Mémorial C on 29 June 2011 number 1413.

II.- That the Absorbing Company is also the sole shareholder of (i) BBA Aviation Equity No.1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.808 ("BAE No.1") and (ii) BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.809 ("BAE No.2" together with BAE No.1 and the Company, the "Absorbed Companies").

III.- It is intended to merge the Absorbed Companies into the Absorbing Company (the Absorbed Companies together with the Absorbing Company being referred to as the "Merging Companies").

IV.- That the 5,600,707 (five million six hundred thousand seven hundred seven) shares of a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the Sole Shareholder of the Company can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder of the Company expressly states having been duly informed beforehand.

V.- That the provisions of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") regarding the simplified-domestic mergers have been fulfilled:

- Publication on 20 November 2012 of the merger plan in the Memorial C number 2807, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger plan;

- Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Absorbed Companies one month before the date of the extraordinary shareholders' general meetings of the Merging Companies.

VI.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Termination by anticipation on 31 December 2012 of the current financial year of the Company having started on 23 March 2012;
3. Amendment of the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 1 January and 31 December;
4. Subsequent amendment of article 17 and 18, paragraph 1 of the articles of association of the Company relating to the financial year of the Company;
5. Acknowledgement of the merger project; and
6. Approval of the simplified merger with effective date as at 31 December 2012.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder of the Company waives its right to prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda for the meeting, considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder of the Company within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to exceptionally terminate the current financial year of the Company having started on 23 March 2012 as at 31 December 2012 instead of 22 March 2013.

As a result the current financial year of the Company having started on 23 March 2012 shall end on 31 December 2012.

Third resolution:

It is resolved to amend the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 1 January and 31 December.

Fourth resolution:

Further to the resolutions above, it is resolved to amend article 17 and article 18, paragraph 1 (the other paragraph of article 18 remain unchanged) of the Articles so that they shall now be read as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December."

" **Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

(...)"

Fifth resolution:

The Sole Shareholder acknowledges that:

I.- It is intended to merge the Merging Companies by way of a simplified merger, pursuant to the terms and conditions of Article 265 and following and notably Article 278 of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") whereby the Absorbed Companies will cease to exist, and their entire assets and liabilities as a block will be transferred to the Absorbing Company (the "Simplified Merger").

II.- The provisions of the Law regarding the Simplified Merger have been fulfilled:

- Publication on 20 November 2012 of the Merger Project (as defined below) in the Mémorial C number 2807, no later than one month before the date of the extraordinary general meeting convened to decide on the Merger Project (as defined below);

- Availability of the documents required by Article 267 of the Law at the registered office of the Absorbing Company no later than one month before the date of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company.

III. - The Sole Shareholder declares that it has knowledge of the Merger Project relating to the Simplified Merger.

The Simplified Merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies, without exception and reserves, to the Absorbing Company.

Merger Project

The Sole Shareholder notes that the board of managers of the Absorbing Company has approved the draft of common terms of merger between the Absorbing Company and the Absorbed Companies (the "Merger Project") on 15 November 2012.

The Sole Shareholder notes that the Merger Project was approved by the board of managers of the Absorbed Companies on 15 November 2012.

The Sole Shareholder notes that the Merging Companies entered into the Merger Project on 15 November 2012.

In addition, the Merger Project was published in the Mémorial C, number 2807 of 20 November 2012, in accordance with Article 262 of the Law.

Public documentation

In accordance with Article 267 (1) a) and 267 (1) b) of the Law, the legal documentation in relation to the Simplified Merger has been made available for inspection by the sole shareholder of the Absorbed Companies at the registered office of the Absorbed Companies.

The Sole Shareholder, as sole shareholder of the Absorbed Companies, declares that it has waived (i) the examination and the report on the Merger Project by one or more independent expert(s), in application of article 266 (5) of Law, (ii) its right to examine a detailed written report drawn up by the management body of each of the Merging Companies, in application of article 265 (3) of the Law and (iii) its right to have accounting statements dated less than three months preceding the date of the present Merger Project in case the last annual accounts relate to a financial year which ended more than six months before that date, in application of article 267 (1) subparagraph 2 of the Law, pursuant to written resolutions dated 15 November 2012.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolved to approve the Simplified Merger, which is described in the Merger Project and published in the Mémorial C number 2807 of 20 November 2012, in all its provisions and its entirety, without exception and reserves.

The Sole Shareholder further resolved to carry out the Simplified Merger by transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies, to the Absorbing Company.

From accounting, tax and legal standpoints, the Simplified Merger will be effective between the Merging Companies as at 31 December 2012 (the "Effective Date") on which date notably the transfer as a block of the totality of the assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company will intervene.

The Simplified Merger shall become effective towards third parties as at the latest date of (i) the publication in the Mémorial C of the minutes of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company approving the Simplified Merger or (ii) the publication in the Mémorial C of the minutes of the extraordinary general meeting of the Absorbed Companies approving the Simplified Merger as stated in Article 273 of the Law, but in any event not earlier than the Effective Date.

As a result of the Simplified Merger, the Absorbed Companies will cease to exist and their assets and liabilities shall be transferred by operation of law to the Absorbing Company under universal succession of title. No new shares will be issued at the Effective Date.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Simplified Merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to the Law.

There being no further business before the extraordinary general meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BBA Aviation S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.849 (la «Société Absorbante» ou l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ladite procuration, ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est l'associé unique de «BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte dressé par Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») le 29 octobre 2010, numéro 2332 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.610 (la «Société»).

Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié pris par Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 mars 2011, publié au Mémorial C le 29 juin 2011 numéro 1413.

II.- Que la Société Absorbante est l'associé unique de (i) BBA Aviation Equity No.1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.808 («BAE No.1») et (ii) BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.809 («BAE No.2» ensemble avec BAE No.1 et la Société, les «Sociétés Absorbées»)

III.- Il est envisagé de fusionner les Sociétés Absorbées dans la Société Absorbante (les Sociétés Absorbées ensemble avec la Société Absorbante étant désignées comme les «Sociétés Fusionnantes»).

IV.- Que les 5.600.707 (cinq millions six cent mille sept cent sept) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique de la Société reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

V.- Que les dispositions de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi 1915») concernant les fusions nationales simplifiées ont été remplies:

- Publication en date du 20 novembre 2012 du projet de fusion dans le Mémorial C numéro 2807 un mois avant la date des assemblées générales appelées à se prononcer sur le plan de fusion;
- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi 1915 au siège social des Sociétés Absorbées un mois avant la date des assemblées générales des associés des Sociétés Fusionnantes.

VI.- Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
 2. Clôture par anticipation au 31 décembre 2012 de l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 23 mars 2012;
 3. Modification des dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société, respectivement aux 1^{er} janvier et 31 décembre; et
 4. Modification subséquente de l'article 17 et de l'article 18, paragraphe 1, des statuts de la Société concernant l'exercice social de la Société;
 5. Prise de connaissance du projet de fusion; et
 6. Approbation de la fusion simplifiée avec date effective au 31 décembre 2012.
- Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère l'assemblée valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique de la Société dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'exceptionnellement clôturer l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 23 mars 2012 au 31 décembre 2012 au lieu du 22 mars 2013.

Il en résulte que l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 23 mars 2012 sera clôturé le 31 décembre 2012.

Troisième résolution:

Il est décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société, respectivement aux 1^{er} janvier et 31 décembre.

Quatrième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 17 et l'article 18, paragraphe 1 (les autres paragraphes de l'article 18 demeurent inchangés) des Statuts de sorte qu'ils doivent désormais être lus comme suit:

« **Art. 17.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.»

« **Art. 18.** Chaque année, le 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra un inventaire des biens de la Société ensemble avec ses dettes et passifs et qui sera accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous ses engagements et les dettes du/des gérant(s), commissaire(s) aux comptes (s'il en existe) et associé(s) envers la Société.

(...)».

Cinquième résolution:

L'Associé Unique prend acte que:

I.- Il est envisagé de fusionner les Sociétés Fusionnantes au moyen d'une fusion simplifiée, conformément aux termes et conditions de l'Article 265 et suivants et notamment l'Article 278 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi») par laquelle les Sociétés Absorbées cesseront d'exister, et leur patrimoine entier sera transféré à la Société Absorbante (la «Fusion Simplifiée»).

II.- Les dispositions de la Loi relative à la Fusion Simplifiée ont été respectées:

- Publication le 20 novembre 2012 du Projet de Fusion (tel que défini ci-après) au Mémorial C numéro 2807, pas plus tard qu'un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion (tel que défini ci-dessous);

- Disponibilité des documents requis par l'Article 267 de la Loi au siège social de la Société Absorbante pas plus tard qu'un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante.

III.- L'Associé Unique déclare avoir connaissance du Projet de Fusion relatif à la Fusion Simplifiée.

La Fusion Simplifiée sera mise en oeuvre par l'apport de la totalité des actifs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées, sans exception ni réserves, à la Société Absorbante.

Projet de Fusion

L'Associé Unique note que le conseil de gérance de la Société Absorbante a approuvé la proposition de projet commun de fusion entre la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées (le «Projet de Fusion») le 15 novembre 2012.

L'Associé Unique note que le Projet de Fusion a été approuvé par le conseil de gérance des Sociétés Absorbées le 15 novembre 2012.

L'Associé Unique note que les Sociétés Fusionnantes ont signé le Projet de Fusion le 15 novembre 2012.

En outre, le Projet de Fusion a été publié au Mémorial C, numéro 2807 du 20 novembre 2012, conformément à l'Article 262 de la Loi.

Documentation Publique

Conformément à l'Article 267 (1) a) et 267 (1) b) de la Loi, la documentation légale relative à la Fusion Simplifiée a été mise à disposition de l'associé unique de la Société Absorbée pour inspection au siège social des Sociétés Absorbées.

L'Associé Unique, en tant qu'associé unique des Sociétés Absorbées, déclare qu'il a renoncé à (i) l'examen et au rapport sur le Projet de Fusion par un ou plusieurs expert(s) indépendant(s), en application de l'article 266 (5) de la Loi, (ii) son droit d'examiner un rapport écrit détaillé établi par l'organe de gestion de chacune des Sociétés Fusionnantes, en application de l'article 265 (3) de la Loi et (iii) son droit de disposer d'états comptables datés de moins de trois mois précédents la date du présent Projet de Fusion, dans le cas où les derniers comptes annuels concernent un exercice social clôturé depuis plus de six mois avant la date, en application de l'article 267 (1) sous-paragraphe 2 de la Loi, en vertu de résolutions écrites datées du 15 novembre 2012.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver la Fusion Simplifiée qui est décrite dans le Projet de Fusion et publié au Mémorial C numéro 2807 du 20 novembre 2012, et toutes ses dispositions et son entièreté, sans exception ni réserves.

L'Associé Unique a ensuite décidé de réaliser la Fusion Simplifiée par le transfert de la totalité des actifs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

D'un point de vue comptable, la Fusion Simplifiée prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes à la date du 31 décembre 2012, (la «Date Effective») à laquelle notamment le transfert en un tout de la totalité des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante interviendra.

La Fusion Simplifiée sera effective vis-à-vis des tiers à la date de survenance du dernier des événements suivants (i) la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion Simplifiée ou (ii) la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Sociétés Absorbées approuvant la Fusion Simplifiée ainsi qu'il en résulte de l'Article 273 de la Loi, mais en aucun cas plus tôt que la Date Effective.

En conséquence de la Fusion Simplifiée, les Sociétés Absorbées cesseront d'exister et la totalité de leurs actifs et passifs sera transférée par effet de la loi à la Société Absorbante par transmission de patrimoine universel. Il ne sera pas émis de nouvelles actions à la Date Effective.

Le notaire instrumentant certifie par la présente l'existence et la légalité de la Fusion Simplifiée et de tout acte, document et formalité incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à la Loi.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013011372/287.

(130013284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

BBA Aviation Equity No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.934.305,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.808.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BBA Aviation S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.849 (the "Absorbing Company" or the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Sole Shareholder is the sole shareholder of "BBA Aviation Equity No.1 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 March 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") on 24 June 2011 number 1371 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.808 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 18 March 2011, published in Mémorial C on 29 June 2011 number 1412

II.- That the Absorbing Company is also the sole shareholder of (i) BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.809 ("BAE No.2") and (ii) BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155.610 ("BLFS" together with the Company and BAE No.2, the "Absorbed Companies").

III.- It is intended to merge the Absorbed Companies into the Absorbing Company (the Absorbed Company together with the Absorbing Company being referred to as the "Merging Companies").

IV.- That the 9,934,305 (nine million nine hundred thirty-four thousand three hundred five) shares of a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the Sole Shareholder of the Company can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder of the Company expressly states having been duly informed beforehand.

V.- That the provisions of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") regarding the simplified-domestic mergers have been fulfilled:

- Publication on 20 November 2012 of the merger plan in the Mémorial C number 2807, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger plan;

- Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Absorbed Companies one month before the date of the extraordinary shareholders' general meetings of the Merging Companies.

VI.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Termination by anticipation on 31 December 2012 of the current financial year of the Company having started on 23 March 2012;
3. Amendment of the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 1 January and 31 December;
4. Subsequent amendment of article 17 and 18, paragraph 1 of the articles of association of the Company relating to the financial year of the Company;
5. Acknowledgement of the merger project; and
6. Approval of the simplified merger with effective date as at 31 December 2012.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder of the Company waives its right to prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda for the meeting, considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder of the Company within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to exceptionally terminate the current financial year of the Company having started on 23 March 2012 as at 31 December 2012 instead of 22 March 2013.

As a result the current financial year of the Company having started on 23 March 2012 shall end on 31 December 2012.

Third resolution:

It is resolved to amend the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 1 January and 31 December.

Fourth resolution:

Further to the resolutions above, it is resolved to amend article 17 and article 18, paragraph 1 (the other paragraph of article 18 remain unchanged) of the Articles so that they shall now be read as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December."

" **Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

(...)"

Fifth resolution:

The Sole Shareholder acknowledges that:

I.- It is intended to merge the Merging Companies by way of a simplified merger, pursuant to the terms and conditions of Article 265 and following and notably Article 278 of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") whereby the Absorbed Companies will cease to exist, and their entire assets and liabilities as a block will be transferred to the Absorbing Company (the "Simplified Merger").

II.- The provisions of the Law regarding the Simplified Merger have been fulfilled:

- Publication on 20 November 2012 of the Merger Project (as defined below) in the Mémorial C number 2807, no later than one month before the date of the extraordinary general meeting convened to decide on the Merger Project (as defined below);

- Availability of the documents required by Article 267 of the Law at the registered office of the Absorbing Company no later than one month before the date of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company.

III. - The Sole Shareholder declares that it has knowledge of the Merger Project relating to the Simplified Merger.

The Simplified Merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies, without exception and reserves, to the Absorbing Company.

Merger Project

The Sole Shareholder notes that the board of managers of the Absorbing Company has approved the draft of common terms of merger between the Absorbing Company and the Absorbed Companies (the "Merger Project") on 15 November 2012.

The Sole Shareholder notes that the Merger Project was approved by the board of managers of the Absorbed Companies on 15 November 2012.

The Sole Shareholder notes that the Merging Companies entered into the Merger Project on 15 November 2012.

In addition, the Merger Project was published in the Mémorial C, number 2807 of 20 November 2012, in accordance with Article 262 of the Law.

Public documentation

In accordance with Article 267 (1) a) and 267 (1) b) of the Law, the legal documentation in relation to the Simplified Merger has been made available for inspection by the sole shareholder of the Absorbed Companies at the registered office of the Absorbed Companies.

The Sole Shareholder, as sole shareholder of the Absorbed Companies, declares that it has waived (i) the examination and the report on the Merger Project by one or more independent expert(s), in application of article 266 (5) of Law, (ii) its right to examine a detailed written report drawn up by the management body of each of the Merging Companies, in application of article 265 (3) of the Law and (iii) its right to have accounting statements dated less than three months preceding the date of the present Merger Project in case the last annual accounts relate to a financial year which ended more than six months before that date, in application of article 267 (1) subparagraph 2 of the Law, pursuant to written resolutions dated 15 November 2012.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolved to approve the Simplified Merger, which is described in the Merger Project and published in the Memorial C number 2807 of 20 November 2012, in all its provisions and its entirety, without exception and reserves.

The Sole Shareholder further resolved to carry out the Simplified Merger by transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies, to the Absorbing Company.

From accounting, tax and legal standpoints, the Simplified Merger will be effective between the Merging Companies as at 31 December 2012 (the "Effective Date") on which date notably the transfer as a block of the totality of the assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company will intervene.

The Simplified Merger shall become effective towards third parties as at the latest date of (i) the publication in the Memorial C of the minutes of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company approving the Simplified Merger or (ii) the publication in the Memorial C of the minutes of the extraordinary general meeting of the Absorbed Companies approving the Simplified Merger as stated in Article 273 of the Law, but in any event not earlier than the Effective Date.

As a result of the Simplified Merger, the Absorbed Companies will cease to exist and their assets and liabilities shall be transferred by operation of law to the Absorbing Company under universal succession of title. No new shares will be issued at the Effective Date.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Simplified Merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to the Law.

There being no further business before the extraordinary general meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BBA Aviation S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.849 (la «Société Absorbante» ou l' «Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ladite procuration, ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est l'associé unique de «BBA Aviation Equity No.1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte dressé par Maître Henri Hellinckx, notaire public résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») le 24 juin 2011, numéro 1371 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.808 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié pris par Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 mars 2011, publié au Mémorial C le 29 juin 2011 numéro 1412.

II.- Que la Société Absorbante est également l'associé unique de (i) BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.809 («BAE No.2») et (ii) BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.610 («BLFS» ensemble avec la Société et BAE No.2, les «Sociétés Absorbées»).

III.- Il est envisagé de fusionner les Sociétés Absorbées dans la Société Absorbante (les Sociétés Absorbées ensemble avec la Société Absorbante étant désignées comme les «Sociétés Fusionnantes»).

IV.- Que les 9.934.305 (neuf millions neuf cent trente-quatre mille trois cent cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

V.- Que les dispositions de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi 1915») concernant les fusions nationales simplifiées ont été remplies:

- Publication en date du 20 novembre 2012 du projet de fusion dans le Mémorial C numéro 2807, un mois avant la date des assemblées générales appelées à se prononcer sur le plan de fusion;
- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi 1915 au siège social des Sociétés Absorbées un mois avant la date des assemblées générales extraordinaires des associés des Sociétés Fusionnantes.

VI.- Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Clôture par anticipation au 31 décembre 2012 de l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 23 mars 2012;
3. Modification des dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société, respectivement aux 1^{er} janvier et 31 décembre; et
4. Modification subséquente de l'article 17 et de l'article 18, paragraphe 1, des statuts de la Société concernant l'exercice social de la Société;
5. Prise de connaissance du projet de fusion; et
6. Approbation de la fusion simplifiée avec date effective au 31 décembre 2012.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère l'assemblée valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique de la Société dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'exceptionnellement clôturer l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 23 mars 2012 au 31 décembre 2012 au lieu du 22 mars 2013.

Il en résulte que l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 23 mars 2012 sera clôturé le 31 décembre 2012.

Troisième résolution:

Il est décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société, respectivement aux 1^{er} janvier et 31 décembre.

Quatrième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 17 et l'article 18, paragraphe 1 (les autres paragraphes de l'article 18 demeurent inchangés) des Statuts de sorte qu'ils doivent désormais être lus comme suit:

« **Art. 17.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.»

« **Art. 18.** Chaque année, le 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra un inventaire des biens de la Société ensemble avec ses dettes et passifs et qui sera accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous ses engagements et les dettes du/des gérant(s), commissaire(s) aux comptes (s'il en existe) et associé(s) envers la Société.

(...)».

Cinquième résolution:

L'Associé Unique prend acte que:

I.- Il est envisagé de fusionner les Sociétés Fusionnantes au moyen d'une fusion simplifiée, conformément aux termes et conditions de l'Article 265 et suivants et notamment l'Article 278 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi») par laquelle les Sociétés Absorbées cesseront d'exister, et leur patrimoine entier sera transféré à la Société Absorbante (la «Fusion Simplifiée»).

II.- Les dispositions de la Loi relative à la Fusion Simplifiée ont été respectées:

- Publication le 20 novembre 2012 du Projet de Fusion (tel que défini ci-après) au Mémorial C numéro 2807, pas plus tard qu'un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion (tel que défini ci-dessous);

- Disponibilité des documents requis par l'Article 267 de la Loi au siège social de la Société Absorbante pas plus tard qu'un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante.

III.- L'Associé Unique déclare avoir connaissance du Projet de Fusion relatif à la Fusion Simplifiée.

La Fusion Simplifiée sera mise en œuvre par l'apport de la totalité des actifs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées, sans exception ni réserves, à la Société Absorbante.

Projet de Fusion

L'Associé Unique note que le conseil de gérance de la Société Absorbante a approuvé la proposition de projet commun de fusion entre la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées (le «Projet de Fusion») le 15 novembre 2012.

L'Associé Unique note que Projet de Fusion a été approuvé par le conseil de gérance des Sociétés Absorbées le 15 novembre 2012.

L'Associé Unique note que les Sociétés Fusionnantes ont signé le Projet de Fusion le 15 novembre 2012.

En outre, le Projet de Fusion a été publié au Mémorial C, numéro 2807 du 20 novembre 2012, conformément à l'Article 262 de la Loi.

Documentation Publique

Conformément à l'Article 267 (1) a) et 267 (1) b) de la Loi, la documentation légale relative à la Fusion Simplifiée a été mise à disposition de l'associé unique de la Société Absorbée pour inspection au siège social des Sociétés Absorbées.

L'Associé Unique, en tant qu'associé unique des Sociétés Absorbées, déclare qu'il a renoncé à (i) l'examen et le rapport sur le Projet de Fusion par un ou plusieurs expert(s) indépendant(s), en application de l'article 266 (5) de la Loi, (ii) son droit d'examiner un rapport écrit détaillé établi par les organes administratifs et de gestion de chacune des Sociétés Fusionnantes, en application de l'article 265 (3) de la Loi et (iii) son droit de disposer d'états comptables datés de moins de trois mois précédents la date du présent Projet de Fusion, dans le cas où les derniers comptes annuels concernent un exercice social clôturé depuis plus de six mois avant la date, en application de l'article 267 (1) sous-paragraphe 2 de la Loi, en vertu de résolutions écrites datées du 15 novembre 2012.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver la Fusion Simplifiée qui est décrite dans le Projet de Fusion et publié au Mémorial C numéro 2807 du 20 novembre 2012, et toutes ses dispositions et son entièreté, sans exception ni réserves.

L'Associé Unique a ensuite décidé de réaliser la Fusion Simplifiée par le transfert de la totalité des actifs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

D'un point de vue comptable, la Fusion Simplifiée prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes à la date du 31 décembre 2012, (la «Date Effective») à laquelle notamment le transfert en un tout de la totalité des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante interviendra.

La Fusion Simplifiée sera effective vis-à-vis des tiers à la date de survenance du dernier des événements suivants (i) la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion Simplifiée ou (ii) la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Sociétés Absorbées approuvant la Fusion Simplifiée ainsi qu'il en résulte de l'Article 273 de la Loi mais en aucun cas plus tôt que la Date Effective.

En conséquence de la Fusion Simplifiée, les Sociétés Absorbées cesseront d'exister et la totalité de leurs actifs et passifs sera transférée par effet de la loi à la Société Absorbante par transmission de patrimoine universel. Il ne sera pas émis de nouvelles actions à la Date Effective.

Le notaire instrumentant certifie par la présente l'existence et la légalité de la Fusion Simplifiée et de tout acte, document et formalité incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à la Loi.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17911. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009992/286.

(130011462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.934.305,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.809.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BBA Aviation S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.849 (the "Absorbing Company" or the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Sole Shareholder is the sole shareholder of "BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 March 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") on 28 June 2011 number 1398 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.809 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 18 March 2011, published in Mémorial C on 5 July 2011 number 1473.

II.- That the Absorbing Company is also the sole shareholder of (i) BBA Aviation Equity No.1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.808 ("BAE No.1") and (ii) BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155.610 ("BLFS" together with BAE No.1 and the Company, the "Absorbed Companies").

III.- It is intended to merge the Absorbed Companies into the Absorbing Company (the Absorbed Company together with the Absorbing Company being referred to as the "Merging Companies").

IV.- That the 9,934,305 (nine million nine hundred thirty-four thousand three hundred five) shares of a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the Sole Shareholder of the Company can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder of the Company expressly states having been duly informed beforehand.

V.- That the provisions of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") regarding the simplified-domestic mergers have been fulfilled:

- Publication on 20 November 2012 of the merger plan in the Mémorial C number 2807, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger plan;

- Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Absorbed Companies one month before the date of the extraordinary shareholders' general meetings of the Merging Companies.

VI.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Termination by anticipation on 31 December 2012 of the current financial year of the Company having started on 23 March 2012;
3. Amendment of the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 1 January and 31 December;
4. Subsequent amendment of article 17 and 18, paragraph 1 of the articles of association of the Company relating to the financial year of the Company;
5. Acknowledgement of the merger project; and
6. Approval of the simplified merger with effective date as at 31 December 2012.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder of the Company waives its right to prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda for the meeting, considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder of the Company within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to exceptionally terminate the current financial year of the Company having started on 23 March 2012 as at 31 December 2012 instead of 22 March 2013.

As a result the current financial year of the Company having started on 23 March 2012 shall end on 31 December 2012.

Third resolution:

It is resolved to amend the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 1 January and 31 December.

Fourth resolution:

Further to the resolutions above, it is resolved to amend article 17 and article 18, paragraph 1 (the other paragraph of article 18 remain unchanged) of the Articles so that they shall now be read as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December."

" **Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

(...)"

Fifth resolution:

The Sole Shareholder acknowledges that:

I.- It is intended to merge the Merging Companies by way of a simplified merger, pursuant to the terms and conditions of Article 265 and following and notably Article 278 of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") whereby the Absorbed Companies will cease to exist, and their entire assets and liabilities as a block will be transferred to the Absorbing Company (the "Simplified Merger").

II.- The provisions of the Law regarding the Simplified Merger have been fulfilled:

- Publication on 20 November 2012 of the Merger Project (as defined below) in the Mémorial C number 2807, no later than one month before the date of the extraordinary general meeting convened to decide on the Merger Project (as defined below);

- Availability of the documents required by Article 267 of the Law at the registered office of the Absorbing Company no later than one month before the date of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company.

III. - The Sole Shareholder declares that it has knowledge of the Merger Project relating to the Simplified Merger.

The Simplified Merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies, without exception and reserves, to the Absorbing Company.

Merger Project

The Sole Shareholder notes that the board of managers of the Absorbing Company has approved the draft of common terms of merger between the Absorbing Company and the Absorbed Companies (the "Merger Project") on 15 November 2012.

The Sole Shareholder notes that the Merger Project was approved by the board of managers of the Absorbed Companies on 15 November 2012.

The Sole Shareholder notes that the Merging Companies entered into the Merger Project on 15 November 2012.

In addition, the Merger Project was published in the Mémorial C, number 2807 of 20 November 2012, in accordance with Article 262 of the Law.

Public documentation

In accordance with Article 267 (1) a) and 267 (1) b) of the Law, the legal documentation in relation to the Simplified Merger has been made available for inspection by the sole shareholder of the Absorbed Companies at the registered office of the Absorbed Companies.

The Sole Shareholder, as sole shareholder of the Absorbed Companies, declares that it has waived (i) the examination and the report on the Merger Project by one or more independent expert(s), in application of article 266 (5) of Law, (ii) its right to examine a detailed written report drawn up by the management body of each of the Merging Companies, in application of article 265 (3) of the Law and (iii) its right to have accounting statements dated less than three months preceding the date of the present Merger Project in case the last annual accounts relate to a financial year which ended more than six months before that date, in application of article 267 (1) subparagraph 2 of the Law, pursuant to written resolutions dated 15 November 2012.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolved to approve the Simplified Merger, which is described in the Merger Project and published in the Memorial C number 2807 of 20 November 2012, in all its provisions and its entirety, without exception and reserves.

The Sole Shareholder further resolved to carry out the Simplified Merger by transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies, to the Absorbing Company.

From accounting, tax and legal standpoints, the Simplified Merger will be effective between the Merging Companies as at 31 December 2012 (the "Effective Date") on which date notably the transfer as a block of the totality of the assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company will intervene.

The Simplified Merger shall become effective towards third parties as at the latest date of (i) the publication in the Memorial C of the minutes of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company approving the Simplified Merger or (ii) the publication in the Memorial C of the minutes of the extraordinary general meeting of the Absorbed Companies approving the Simplified Merger as stated in Article 273 of the Law, but in any event not earlier than the Effective Date.

As a result of the Simplified Merger, the Absorbed Companies will cease to exist and their assets and liabilities shall be transferred by operation of law to the Absorbing Company under universal succession of title. No new shares will be issued at the Effective Date.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Simplified Merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to the Law.

There being no further business before the extraordinary general meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BBA Aviation S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.849 (la «Société Absorbante» ou l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esh-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ladite procuration, ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est l'associé unique de «BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte dressé par Maître Henri Hellinckx, notaire public résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») le 28 juin 2011, numéro 1398 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.809 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié pris par Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 mars 2011, publié au Mémorial C le 5 juillet 2011 numéro 1473.

II.- Que la Société Absorbante est également l'associé unique de (i) BBA Aviation Equity No.1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.808 («BAE No.1») et (ii) BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.610 («BLFS» ensemble avec BAE No.1 et la Société, les «Sociétés Absorbées»).

III.- Il est envisagé de fusionner les Sociétés Absorbées dans la Société Absorbante (les Sociétés Absorbées ensemble avec la Société Absorbante étant désignées comme les «Sociétés Fusionnantes»).

IV.- Que les 9.934.305 (neuf millions neuf cent trente-quatre mille trois cent cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

V.- Que les dispositions de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi 1915») concernant les fusions nationales simplifiées ont été remplies:

- Publication en date du 20 novembre 2012 du projet de fusion dans le Mémorial C numéro 2807, un mois avant la date des assemblées générales appelées à se prononcer sur le plan de fusion;
- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi 1915 au siège social des Sociétés Absorbées un mois avant la date des assemblées générales extraordinaires des associés des Sociétés Fusionnantes.

VI.- Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Clôture par anticipation au 31 décembre 2012 de l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 23 mars 2012;
3. Modification des dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société, respectivement aux 1^{er} janvier et 31 décembre; et
4. Modification subséquente de l'article 17 et de l'article 18, paragraphe 1, des statuts de la Société concernant l'exercice social de la Société;
5. Prise de connaissance du projet de fusion; et
6. Approbation de la fusion simplifiée avec date effective au 31 décembre 2012.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère l'assemblée valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que

toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique de la Société dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'exceptionnellement clôturer l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 23 mars 2012 au 31 décembre 2012 au lieu du 22 mars 2013.

Il en résulte que l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 23 mars 2012 sera clôturé le 31 décembre 2012.

Troisième résolution:

Il est décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société, respectivement aux 1^{er} janvier et 31 décembre.

Quatrième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 17 et l'article 18, paragraphe 1 (les autres paragraphes de l'article 18 demeurent inchangés) des Statuts de sorte qu'ils doivent désormais être lus comme suit:

« **Art. 17.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.»

« **Art. 18.** Chaque année, le 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra un inventaire des biens de la Société ensemble avec ses dettes et passifs et qui sera accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous ses engagements et les dettes du/des gérant(s), commissaire(s) aux comptes (s'il en existe) et associé(s) envers la Société.

(...)».

Cinquième résolution:

L'Associé Unique prend acte que:

I.- Il est envisagé de fusionner les Sociétés Fusionnantes au moyen d'une fusion simplifiée, conformément aux termes et conditions de l'Article 265 et suivants et notamment l'Article 278 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi») par laquelle les Sociétés Absorbées cesseront d'exister, et leur patrimoine entier sera transféré à la Société Absorbante (la «Fusion Simplifiée»).

II.- Les dispositions de la Loi relative à la Fusion Simplifiée ont été respectées:

- Publication le 20 novembre 2012 du Projet de Fusion (tel que défini ci-après) au Mémorial C numéro 2807, pas plus tard qu'un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion (tel que défini ci-dessous);

- Disponibilité des documents requis par l'Article 267 de la Loi au siège social de la Société Absorbante pas plus tard qu'un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante.

III.- L'Associé Unique déclare avoir connaissance du Projet de Fusion relatif à la Fusion Simplifiée.

La Fusion Simplifiée sera mise en œuvre par l'apport de la totalité des actifs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées, sans exception ni réserves, à la Société Absorbante.

Projet de Fusion

L'Associé Unique note que le conseil de gérance de la Société Absorbante a approuvé la proposition de projet commun de fusion entre la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées (le «Projet de Fusion») le 15 novembre 2012.

L'Associé Unique note que Projet de Fusion a été approuvé par le conseil de gérance des Sociétés Absorbées le 15 novembre 2012.

L'Associé Unique note que les Sociétés Fusionnantes ont signé le Projet de Fusion le 15 novembre 2012.

En outre, le Projet de Fusion a été publié au Mémorial C, numéro 2807 du 20 novembre 2012, conformément à l'Article 262 de la Loi.

Documentation Publique

Conformément à l'Article 267 (1) a) et 267 (1) b) de la Loi, la documentation légale relative à la Fusion Simplifiée a été mise à disposition de l'associé unique de la Société Absorbée pour inspection au siège social des Sociétés Absorbées.

L'Associé Unique, en tant qu'associé unique des Sociétés Absorbées, déclare qu'il a renoncé à (i) l'examen et le rapport sur le Projet de Fusion par un ou plusieurs expert(s) indépendant(s), en application de l'article 266 (5) de la Loi, (ii) son droit d'examiner un rapport écrit détaillé établi par les organes administratifs et de gestion de chacune des Sociétés Fusionnantes, en application de l'article 265 (3) de la Loi et (iii) son droit de disposer d'états comptables datés de moins de trois mois précédents la date du présent Projet de Fusion, dans le cas où les derniers comptes annuels concernent un exercice social clôturé depuis plus de six mois avant la date, en application de l'article 267 (1) sous-paragraphe 2 de la Loi, en vertu de résolutions écrites datées du 15 novembre 2012.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver la Fusion Simplifiée qui est décrite dans le Projet de Fusion et publié au Mémorial C numéro 2807 du 20 novembre 2012, et toutes ses dispositions et son entièreté, sans exception ni réserves.

L'Associé Unique a ensuite décidé de réaliser la Fusion Simplifiée par le transfert de la totalité des actifs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

D'un point de vue comptable, la Fusion Simplifiée prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes à la date du 31 décembre 2012, (la «Date Effective») à laquelle notamment le transfert en un tout de la totalité des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante interviendra.

La Fusion Simplifiée sera effective vis-à-vis des tiers à la date de survenance du dernier des événements suivants (i) la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion Simplifiée ou (ii) la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Sociétés Absorbées approuvant la Fusion Simplifiée ainsi qu'il en résulte de l'Article 273 de la Loi, mais en aucun cas plus tôt que la Date Effective.

En conséquence de la Fusion Simplifiée, les Sociétés Absorbées cesseront d'exister et la totalité de leurs actifs et passifs sera transférée par effet de la loi à la Société Absorbante par transmission de patrimoine universel. Il ne sera pas émis de nouvelles actions à la Date Effective.

Le notaire instrumentant certifie par la présente l'existence et la légalité de la Fusion Simplifiée et de tout acte, document et formalité incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à la Loi.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17906. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009993/286.

(130011465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Mangrove Russia I Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 174.405.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MANGROVE CAPITAL PARTNERS S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 31, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 74666,

here represented by Me Kristian Schnittger, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme, which is hereby incorporated.

Title I - Denomination - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Denomination. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "MANGROVE RUSSIA I MANAGEMENT" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 21 hereof.

Art. 3. Purpose. The Company shall serve as the associé-gérant-commandité to MANGROVE RUSSIA I (S.C.A.), SICAR, in connection with the management of its assets and its promotion, but shall not provide such assistance to any other corporation. It shall hold participations in any form whatsoever in MANGROVE RUSSIA I (S.C.A.), SICAR and in any other corporation as well as manage and develop such participations and its investments in any form of securities, bonds, debentures, notes or instruments of a similar nature.

The Company shall not have any industrial activity and shall not maintain any commercial establishment open to the public.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Title II - Capital - Shares - Shareholders

Art. 5. Share Capital, Shares, Share Register. The corporate capital is set at seventy-five thousand euros (EUR 75,000) consisting of seven hundred fifty (750) shares in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share (hereinafter referred to as "Shares").

The Company may issue nominative certificates representing shares of the Company.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Shares issued by the Company may be transferred only with the prior approval of the board of directors of the Company, provided however that should the board refuse to approve any transfer, the offering holder may transfer his shares if he first offers in writing his shares to the other shareholders in the proportion that the shares held by each bears to the total outstanding shares (other than the shares offered for transfer) at a price per share equal to the book net worth of the Company on the date of the offer divided by the total number of shares outstanding (including the shares offered for transfer) on the same date, and such offer is not accepted by the other shareholders. The board of directors shall have authority to determine from time to time the terms and conditions and the times and forms of notice required in order to carry out the provisions of the right of first refusal provided in this paragraph.

Art. 6. Modification of share capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 21 hereof.

Title III - Shareholder's meetings

Art. 7. Shareholder's Meetings. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. Date and Place of Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday in May in each year at 11.00 a.m. and for the first time in 2014. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Quorum and Voting Rights. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share carries one vote at all general meeting, except as otherwise provided in these articles of incorporation.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law, or by these articles of incorporation, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Notice. Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Title IV - Management - Representation

Art. 11. Appointment of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting by simple majority of the Shares. The directors shall be elected for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 12. Board of Directors. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman or vice-chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

If a chairman is appointed, he shall preside at all meetings of shareholders and at the board of directors, but failing a chairman or in his absence the shareholders or directors may appoint any director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint officers of the Company, including a general manager, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these articles of incorporation, shall have the powers and duties given them by the board of directors. The board of directors may also form from time to time committee(s), appoint the members thereof and shall determine its/their rules of membership, purpose and functioning.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two thirds (2/3) of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 13. Minutes of the Board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 14. Powers of the Board of Directors. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The board of directors shall have power to determine corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company.

Directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate under its overall responsibility and control its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to directors or officers of the Company.

Art. 15. Conflict of Interest and Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving MANGROVE RUSSIA I (S.C.A.) SICAR, MANGROVE CAPITAL PARTNERS S.A., BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE or any affiliate thereof, or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. Signature. The Company will be bound by the joint signatures of any two (2) directors or by the sole signature of any director or officer to whom authority has been specially delegated by the board of directors.

Title V - Accounts - Distribution - Liquidation

Art. 17. External Auditor. The accounts of the Company shall be audited by an external auditor. The auditor shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine his office term and fees.

Art. 18. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first December of the year of 2013.

Art. 19. Dividends. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten (10) percent of the capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time.

The dividends declared may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 20. Dissolution. In the event of a dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of holders of shares effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. Amendment of articles of incorporation. These articles of incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 22. Law on Commercial Companies. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The capital was subscribed and paid in as follows:

MANGROVE CAPITAL PARTNERS S.A.	EUR 75,000	750 shares
Total:	EUR 75,000	750 shares

All shares were fully paid, evidence of which was given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Company as a result of its organization are estimated at approximately EUR 1,600.-

Decisions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital took immediately following resolutions.

I. The following persons are elected as directors:

a) Mr Mark TLUSZCZ, Managing Partner and Chief Executive Officer, Mangrove Capital Partners S.A., born in Kinshasa, Democratic Republic of the Congo, on August 18, 1966, residing professionally at 31 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

b) Mr Hans-Jürgen SCHMITZ, Managing Partner, Mangrove Capital Partners S.A., born in Rheinbach, Germany, on July 18, 1964, residing professionally at 31 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

c) Mr David WAROQUIER, Partner, Mangrove Capital Partners S.A., born in Ixelles, Belgium on May 2, 1967, residing professionally at 31 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

d) Mr Roy SAAR, Partner, Mangrove Capital Partners S.A., born in Israel on 22 April 1970, residing professionally at 31 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

The directors shall remain in office until the first general meeting of 2014.

II. The following is elected as external auditor (réviseur d'entreprises agréé):

- Deloitte Audit, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The auditor shall remain in office until the first general meeting of 2014.

III. The registered office is fixed at 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze le vingt décembre.

Pardevant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MANGROVE CAPITAL PARTNERS S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 31, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés (R.C.S.), sous le numéro B 74666, ici représentée par Me Kristian Schnittger, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Titre I^{er} - Dénomination - Durée - Objet social - Siège Social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination «MANGROVE RUSSIA I MANAGEMENT» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt et un ci-après.

Art. 3. Objet. La Société prendra la qualité d'associé-gérant commandité de MANGROVE RUSSIA I (S.C.A.) SICAR en relation avec l'administration de ses avoirs et sa promotion, mais ne procurera pareille assistance à aucune autre société. Elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans MANGROVE RUSSIA I (S.C.A.) SICAR et dans toute autre société ainsi que l'administration et le développement de ces participations et l'investissement dans toutes formes de valeurs, d'obligations, de titres de créances ou d'instruments de nature similaire.

La Société n'exercera aucune activité industrielle et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 4. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Titre II - Capital - Actions - Actionnariat

Art. 5. Capital Social, Actions, Registre des Actionnaires. Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par sept cent cinquante (750) actions nominatives d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action (ci-après désignées sous le nom «Actions»).

La Société peut émettre des certificats nominatifs représentant les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Les actions émises par la Société ne pourront être transférées qu'avec l'accord préalable du conseil d'administration de la Société, sous réserve cependant que, si le conseil refusait d'approuver un transfert, l'actionnaire cédant pourra transférer ses actions à condition d'offrir d'abord par écrit ses actions aux autres actionnaires dans la proportion des actions détenues par chacun relativement au nombre total des actions en circulation (y non compris les actions offertes en transfert) à un prix par action égal à la valeur nette comptable de la Société à la date de l'offre divisée par le nombre total des actions en circulation (y compris les actions offertes en transfert) à la même date, et que cette offre n'a pas été acceptée par les autres actionnaires. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer périodiquement les termes et conditions ainsi que les dates et formes de l'avis exigé en vue d'exécuter les dispositions concernant le droit de premier refus prévu au présent alinéa.

Art. 6. Modification du Capital Social. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts, telles qu'établies à l'article vingt et un ci-après.

Titre III - Assemblée des actionnaires

Art. 7. Assemblée des Actionnaires. L'assemblée des actionnaires, régulièrement constituée, de la Société, représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. Date et Lieu de l'Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier mercredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures et pour la première fois en 2014. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation correspondants.

Art. 9. Quorum et Droit de Vote. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Chaque action donne droit à un vote à toutes les assemblées générales, sous réserve d'autres dispositions prévues aux présents statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, fax, câble, télégramme ou télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 10. Convocation. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Titre IV - Organes de direction - Représentation

Art. 11. Nomination des Administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle à la majorité simple des actions. Les administrateurs seront élus pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de retraite, ou pour quel qu'autre cause, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Le Conseil d'Administration. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou du vice-président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Au cas où un président est nommé, il présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais à défaut de président ou en son absence les actionnaires ou les administrateurs désigneront à la majorité des personnes présentes un administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, pourra nommer des directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, le secrétaire, des directeurs généraux-adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra former, de temps à autre, un (des) comité(s), en nommer les membres et en déterminera les règles pour en être membre, son (leur) but et ses (leurs) règles de fonctionnement.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux tiers (2/3) des administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion.

Au cas où, lors de toute assemblée, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de l'assemblée aura voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut valablement prendre des décisions par voie circulaire si elles ont été approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Art. 13. Procès-verbaux du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés pro tempore par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société.

Les administrateurs ne peuvent par contre pas engager la Société par leurs actes individuels, sauf accord spécifique du conseil d'administration par résolution.

Le conseil d'administration pourra sous sa responsabilité et son contrôle déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations de la Société en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société.

Art. 15. Conflit d'intérêts et Indemnisation. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'une telle personne en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec MANGROVE RUSSIA I (S.C.A.) SICAR, MANGROVE CAPITAL PARTNERS S.A., BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, ou leurs sociétés affiliées ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave ou faute lourde; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 16. Signature. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la seule signature d'un des administrateurs ou de tout fondé de pouvoirs auquel des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Titre V - Comptes - Distribution - Liquidation

Art. 17. Auditeur Externe. Les comptes de la Société seront vérifiés par un auditeur externe. L'auditeur externe sera nommé et révoqué par les actionnaires réunis en assemblée générale qui fixera ses émoluments ainsi que la durée de son mandat.

Art. 18. Exercice Social. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et qui se terminera le trente et un décembre 2013.

Art. 19. Dividendes. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq (5) pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint et se maintiendra à dix (10) pour cent du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est prévu à l'article 6 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seul de la répartition des dividendes.

Les dividendes annoncés pourront être payés en euros ou en toute autre monnaie choisie par le conseil d'administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement. Des acomptes sur dividendes peuvent être versés conformément aux dispositions légales.

Art. 20. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) qui seront nommés par l'assemblée générale des détenteurs d'actions décidant cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 22. Loi sur les Sociétés Commerciales. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription et Libération

Le capital a été souscrit et libéré comme suit:

MANGROVE CAPITAL PARTNERS S.A.	EUR 75,000	750 actions
Total:	EUR 75,000	750 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées, ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les frais qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent à environ 1.600,-.

Décisions de l'actionnaire unique

La personne nommée ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement pris les résolutions suivantes:

I - Les personnes suivantes ont été élues comme administrateurs:

a) Monsieur Mark TLUSZCZ, Managing Partner & Chief Executive Officer, Mangrove Capital Partners S.A., né à Kinshasa, République Démocratique du Congo, le 18 août 1966, résidant professionnellement au 31 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

b) Monsieur Hans-Jürgen SCHMITZ, Managing Partner, Mangrove Capital Partners S.A., né à Rheinbach, Allemagne, le 18 juillet 1964, résidant professionnellement au 31 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

c) Monsieur David WAROQUIER, Partner, Mangrove Capital Partners S.A., né à Ixelles, Belgique le 2 mai 1967, résidant professionnellement au 31 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

d) Monsieur Roy SAAR, Partner, Mangrove Capital Partners S.A., né en Israël, le 20 avril 1970, résidant professionnellement au 31 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à la première assemblée générale ordinaire de 2014.

II - A été élu comme auditeur externe (réviseur d'entreprises agréé):

- DELOITTE Audit, avec siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'auditeur restera en fonction jusqu'à la première assemblée générale ordinaire de 2014.

III- Le siège social est fixé au 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg au jour inscrit au début de ce document.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte authentique.

Signé: K. SCHNITTGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63281. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010324/454.

(130011588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

BBA Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.647.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.849.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BBA Luxembourg Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 84.440 ("BLI"),

BBA Aviation Equity No.1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.808 ("BAE No.1"),

BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.809 ("BAE No.2", together with BLI and BAE No.1 the "Shareholders"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Shareholders are the shareholders of "BBA Aviation S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 March 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") on 8 June 2011 number 1237 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.849 (the "Absorbing Company" or the "Company").

The articles of association of the Absorbing Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 23 March 2012, published in Mémorial C on 26 May 2012 number 1316.

II.- That the Absorbing Company is the sole shareholder of (i) BAE No.1, (ii) BAE No.2 and (iii) BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155.610 ("BLFS" together with BAE No.1 and BAE No.2, the "Absorbed Companies").

III.- It is intended to merge the Absorbed Companies into the Absorbing Company (the Absorbed Company together with the Absorbing Company being referred to as the "Merging Companies").

IV.- That the 40,647,000 (forty million four hundred sixty-seven thousand) shares of a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Absorbing Company, are represented so that the Shareholders of the Absorbing Company can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders of the Absorbing Company expressly state having been duly informed beforehand.

V.- That the provisions of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") regarding the simplified-domestic mergers have been fulfilled:

- Publication on 20 November 2012 of the merger plan in the Mémorial C number 2807, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger plan;

- Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Absorbed Companies one month before the date of the extraordinary shareholders' general meetings of the Merging Companies.

VI.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Termination by anticipation on 31 December 2012 of the current financial year of the Company having started on 23 March 2012;
3. Amendment of the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 1 January and 31 December;

4. Subsequent amendment of article 17 and 18, paragraph 1 of the articles of association of the Company relating to the financial year of the Company;

5. Acknowledgement of the merger project;

6. Approval of the simplified merger with effective date as at 31 December 2012;

7. Cancellation of (i) 18,210,150 (eighteen million two hundred ten thousand one hundred fifty) shares held by BBA Aviation Equity No.1 S.à r.l. and (ii) 18,210,150 (eighteen million two hundred ten thousand one hundred fifty) shares held by BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l. in the share capital of the Company, and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 36,420,300 (thirty-six million four hundred twenty thousand three hundred United States Dollars) with effective date as at 31 December 2012; and

8. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the Shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders of the Company waive their right to prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed of the agenda for the meeting, consider the meeting validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders of the Company within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to exceptionally terminate the current financial year of the Company having started on 23 March 2012 as at 31 December 2012 instead of 22 March 2013.

As a result the current financial year of the Company having started on 23 March 2012 shall end on 31 December 2012.

Third resolution:

It is unanimously resolved to amend the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 1 January and 31 December.

Fourth resolution:

Further to the resolutions above, it is unanimously resolved to amend article 17 and article 18, paragraph 1 (the other paragraph of article 18 remain unchanged) of the Articles so that they shall now be read as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December."

" **Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

(...)"

Fifth resolution:

The Shareholders acknowledges that:

I.- It is intended to merge the Merging Companies by way of a simplified merger, pursuant to the terms and conditions of Article 265 and following and notably Article 278 of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") whereby the Absorbed Companies will cease to exist, and their entire assets and liabilities as a block will be transferred to the Absorbing Company (the "Simplified Merger").

II.- The provisions of the Law regarding the Simplified Merger have been fulfilled:

- Publication on 20 November 2012 of the Merger Project (as defined below) in the Memorial C number 2807, no later than one month before the date of the extraordinary general meeting convened to decide on the Merger Project (as defined below);

- Availability of the documents required by Article 267 of the Law at the registered office of the Absorbing Company no later than one month before the date of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company.

III. - The Shareholders declare that they have knowledge of the Merger Project relating to the Simplified Merger.

The Simplified Merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies, without exception and reserves, to the Absorbing Company.

Merger Project

The Shareholders note that the board of managers of the Absorbing Company has approved the draft of common terms of merger between the Absorbing Company and the Absorbed Companies (the "Merger Project") on 15 November 2012.

The Shareholders note that the Merger Project was approved by the board of managers of the Absorbed Companies on 15 November 2012.

The Shareholders note that the Merging Companies entered into the Merger Project on 15 November 2012.

In addition, the Merger Project was published in the Memorial C, number 2807 of 20 November 2012, in accordance with Article 262 of the Law.

Public documentation

In accordance with Article 267 (1) a) and 267 (1) b) of the Law, the legal documentation in relation to the Simplified Merger has been made available for inspection by the sole shareholder of the Absorbed Companies at the registered office of the Absorbed Companies.

The Shareholders declare that they have waived (i) the examination and the report on the Merger Project by one or more independent expert(s), in application of article 266 (5) of Law, (ii) their right to examine a detailed written report drawn up by the management body of each of the Merging Companies, in application of article 265 (3) of the Law and (iii) their right to have accounting statements dated less than three months preceding the date of the present Merger Project in case the last annual accounts relate to a financial year which ended more than six months before that date, in application of article 267 (1) subparagraph 2 of the Law, pursuant to written resolutions dated 15 November 2012.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

Sixth resolution:

The Shareholders unanimously resolved to approve the Simplified Merger, which is described in the Merger Project and published in the Memorial C number 2807 of 20 November 2012, in all its provisions and its entirety, without exception and reserves.

The Shareholders further resolved to carry out the Simplified Merger by transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies, to the Absorbing Company.

From accounting, tax and legal standpoints, the Simplified Merger will be effective between the Merging Companies as at 31 December 2012 as provided for in the Merger Project (the "Effective Date") on which date notably the transfer as a block of the totality of the assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company will intervene.

The Simplified Merger shall become effective towards third parties as at the latest date of (i) the publication in the Memorial C of the minutes of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company approving the Simplified Merger or (ii) the publication in the Memorial C of the minutes of the extraordinary general meeting of the Absorbed Companies approving the Simplified Merger as stated in Article 273 of the Law, but in any event not earlier than the Effective Date.

As a result of the Simplified Merger, the Absorbed Companies will cease to exist and their assets and liabilities shall be transferred by operation of law to the Absorbing Company under universal succession of title. No new shares will be issued at the Effective Date.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Simplified Merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to the Law.

Seventh resolution:

The Shareholders noted that as a result of the Simplified Merger, BAE No.1 and BAE No.2 will transfer to the Absorbing Company 18,210,150 (eighteen million two hundred ten thousand one hundred fifty) shares held by each of them in the share capital of the Absorbing Company.

As a consequence of the foregoing, the Shareholders unanimously resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 36,420,300 (thirty-six million four hundred twenty thousand three hundred United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 40,467,000 (forty million four hundred sixty-seven thousand United States Dollars) to USD 4,046,700 (four million forty-six thousand seven hundred United States Dollars), by the cancellation of 36,420,300 (thirty-six million four hundred twenty thousand three hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, with effective date as at 31 December 2012.

Eighth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the Shareholders unanimously resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 4,046,700 (four million forty-six thousand seven hundred United States Dollars), represented by 4,046,700 (four million forty-six thousand seven hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each."

There being no further business before the extraordinary general meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

BBA Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.440 («BLI»),

BBA Aviation Equity No.1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.808 («BAE No.1»),

BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.809 («BAE No.2» ensemble avec BLI et BAE No.1, les «Associés»),

ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Lesdites procurations, ayant été paraphées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés sont les associés de «BBA Aviation S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte dressé par Maître Henri Hellinckx, notaire public résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») le 8 juin 2011, numéro 1237 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.849 (la «Société Absorbante» ou la «Société»).

Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié pris par Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 mars 2012, publié au Mémorial C le 26 mai 2012 numéro 1316.

II.- Que la Société Absorbante est l'associé unique de (i) BAE No.1, (ii) BAE No.2 et (iii) BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.610 («BLFS» ensemble avec BAE No.1 et BAE No.2, les «Sociétés Absorbées»).

III.- Il est envisagé de fusionner la Société Absorbée dans la Société Absorbante (la Société Absorbée ensemble avec la Société Absorbante étant désignées comme les «Sociétés Fusionnantes»).

IV.- Que les 40.467.000 (quarante millions quatre cent soixante-sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels les Associés de la Société Absorbante reconnaissent expressément avoir été dûment préalablement informés.

V.- Que les dispositions de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi 1915») concernant les fusions nationales simplifiées ont été remplies:

- Publication en date du 20 novembre 2012 du projet de fusion dans le Mémorial C numéro 2807 un mois avant la date des assemblées générales appelées à se prononcer sur le plan de fusion;

- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi 1915 au siège social des Sociétés Absorbées un mois avant la date des assemblées générales des associés des Sociétés Fusionnantes.

VI.- Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Clôture par anticipation au 31 décembre 2012 de l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 23 mars 2012;

3. Modification des dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société, respectivement aux 1^{er} janvier et 31 décembre; et

4. Modification subséquente de l'article 17 et de l'article 18, paragraphe 1, des statuts de la Société concernant l'exercice social de la Société;

5. Prise de connaissance du projet de fusion;

6. Approbation de la fusion simplifiée avec date effective au 31 décembre 2012;

7. Annulation de (i) 18.210.150 (dix-huit millions deux cent dix mille cent cinquante) parts sociales détenues par BBA Aviation Equity No.1 S.à r.l. et (ii) 18.210.150 (dix-huit millions deux cent dix mille cent cinquante) parts sociales détenues par BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l. dans le capital social de la Société, et réduction subséquente du capital social de la Société par un montant de 36.420.300 USD (trente-six millions quatre cent vingt mille trois cents Dollars américains) avec date effective au 31 décembre 2012; et

8. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent l'assemblée valablement convoquée et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés de la Société dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé d'exceptionnellement clôturer l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 23 mars 2012 au 31 décembre 2012 au lieu du 22 mars 2013.

Il en résulte que l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 23 mars 2012 sera clôturé le 31 décembre 2012.

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société, respectivement aux 1^{er} janvier et 31 décembre.

Quatrième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 17 et l'article 18, paragraphe 1 (les autres paragraphes de l'article 18 demeurent inchangés) des Statuts de sorte qu'ils doivent désormais être lus comme suit:

« **Art. 17.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.»

« **Art. 18.** Chaque année, le 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra un inventaire des biens de la Société ensemble avec ses dettes et passifs et qui sera accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous ses engagements et les dettes du/des gérant(s), commissaire(s) aux comptes (s'il en existe) et associé(s) envers la Société.

(...)»

Cinquième résolution:

Les Associés prennent acte que:

I.- Il est envisagé de fusionner les Sociétés Fusionnantes au moyen d'une fusion simplifiée, conformément aux termes et conditions de l'Article 265 et suivants et notamment l'Article 278 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi») par laquelle les Sociétés Absorbées cesseront d'exister, et leur patrimoine entier sera transféré à la Société Absorbante (la «Fusion Simplifiée»).

II.- Les dispositions de la Loi relative à la Fusion Simplifiée ont été respectées:

- Publication le 20 novembre 2012 du Projet de Fusion (tel que défini ci-après) au Mémorial C numéro 2807, pas plus tard qu'un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion (tel que défini ci-dessous);

- Disponibilité des documents requis par l'Article 267 de la Loi au siège social de la Société Absorbante pas plus tard qu'un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante.

III.- Les Associés déclarent avoir connaissance du Projet de Fusion relatif à la Fusion Simplifiée.

La Fusion Simplifiée sera mise en œuvre par l'apport de la totalité des actifs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées, sans exception ni réserves, à la Société Absorbante.

Projet de Fusion

Les Associés notent que le conseil de gérance de la Société Absorbante a approuvé la proposition de projet commun de fusion entre la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées (le «Projet de Fusion») le 15 novembre 2012.

Les Associés notent que Projet de Fusion a été approuvé par le conseil de gérance des Sociétés Absorbées le 15 novembre 2012.

Les Associés notent que les Sociétés Fusionnantes ont signé le Projet de Fusion le 15 novembre 2012.

En outre, le Projet de Fusion a été publié au Mémorial C, numéro 2087 du 20 novembre 2012, conformément à l'Article 262 de la Loi.

Documentation Publique

Conformément à l'Article 267 (1) a) et 267 (1) b) de la Loi, la documentation légale relative à la Fusion Simplifiée a été mise à disposition de l'associé unique de la Société Absorbée pour inspection au siège social des Sociétés Absorbées.

Les Associés déclarent qu'il ont renoncé à (i) l'examen et le rapport sur le Projet de Fusion par un ou plusieurs expert(s) indépendant(s), en application de l'article 266 (5) de la Loi, (ii) leur droit d'examiner un rapport écrit détaillé établi par les organes administratifs et de gestion de chacune des Sociétés Fusionnantes, en application de l'article 265 (3) de la Loi et (iii) leur droit de disposer d'états comptables datés de moins de trois mois précédents la date du présent Projet de Fusion, dans le cas où les derniers comptes annuels concernent un exercice social clôturé depuis plus de six mois avant la date, en application de l'article 267 (1) sous-paragraphe 2 de la Loi, en vertu de résolutions écrites datées du 15 novembre 2012.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Sixième résolution:

Les Associés décident unanimement d'approuver la Fusion Simplifiée qui est décrite dans le Projet de Fusion et publié au Mémorial C numéro 2807 du 20 novembre 2012, et toutes ses dispositions et son entièreté, sans exception ni réserves.

Les Associés ont ensuite décidé de réaliser la Fusion Simplifiée par le transfert de la totalité des actifs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

D'un point de vue comptable, la Fusion Simplifiée prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes à la date du 31 décembre 2012, (la «Date Effective») à laquelle notamment le transfert en un tout de la totalité des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante interviendra.

La Fusion Simplifiée sera effective vis-à-vis des tiers à la date de survenance du dernier des événements suivants (i) la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion Simplifiée ou (ii) la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Sociétés Absorbées approuvant la Fusion Simplifiée ainsi qu'il en résulte de l'Article 273 de la Loi, mais en aucun cas plus tôt que la Date Effective.

En conséquence de la Fusion Simplifiée, les Sociétés Absorbées cesseront d'exister et la totalité de leurs actifs et passifs sera transférée par effet de la loi à la Société Absorbante par transmission de patrimoine universel. Il ne sera pas émis de nouvelles actions à la Date Effective.

Le notaire instrumentant certifie par la présente l'existence et la légalité de la Fusion Simplifiée et de tout acte, document et formalité incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à la Loi.

Septième résolution:

Les Associés notent qu'en conséquence de la Fusion Simplifiée, BAE No.1 et BAE No.2 transféreront à la Société Absorbante 18.210.150 (dix-huit millions deux cent dix mille cent cinquante) parts sociales détenues par chacun d'eux dans le capital social de la Société Absorbante.

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident unanimement de réduire le capital social de la Société par un montant de 36.420.300 USD (trente-six millions quatre cent vingt mille trois cents Dollars américains) afin de le diminuer de son montant actuel de 40.467.000 USD (quarante millions quatre cent soixante-sept mille Dollars américains) à 4.046.700 USD (quatre millions quarante-six mille sept cent Dollars américains), par l'annulation de 36.420.300 (trente-six millions quatre cent vingt mille trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, avec date effective au 31 décembre 2012.

Huitième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, les Associés décident unanimement de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 4.046.700 USD (quatre millions quarante-six mille sept cents Dollars américains), représenté par 4.046.700 (quatre millions quarante-six mille sept cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17916. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009995/337.

(130011490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Interactiv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, place des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 134.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012167932/11.

(120222196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

KJK Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.627.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of November,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs Simone Baier, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of KJK Management S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B156627 (hereinafter the "Company"), pursuant to a proxy granted by the board of directors of the Company dated 19 November 2012.

A copy of the said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a société anonyme pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 27 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2732 dated 13 December 2010. The articles of incorporation of the Company have been last amended pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 25 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1708 dated 6 July 2012.

2) The share capital of the Company is currently set at one hundred twenty-six thousand euro (EUR 126,000) represented by one hundred twenty-six (126) fully paid-up shares (hereinafter referred to as the "Shares") with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the authorised capital of the Company, including the issued share capital of the Company, is currently set at of one million euro (EUR 1,000,000) represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

3) The board of directors of the Company is authorised to increase once, or several times, the share capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the new shares.

4) Pursuant to resolutions adopted on 19 November 2012, the board of directors of the Company has decided to increase the Company's share capital from its current amount of one hundred twenty-six thousand euro (EUR 126,000) represented by one hundred twenty-six (126) fully paid-up shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000)

each up to one hundred sixty-eight thousand euro (EUR 168,000) through the issue of forty-two (42) shares, with a nominal value of thousand euro (EUR 1,000) each (hereinafter referred to as the "Newly Issued Shares").

All Newly Issued Shares have been subscribed for by Pro-Finance UAB, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Lithuania, with registered office at Smetonos 6, LT 01115 Vilnius, Lithuania and registered with the Lithuanian Commercial Register under registration number 110886161, for an aggregate price of forty-two thousand euro (EUR 42,000).

The documentation evidencing such subscription has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

All Newly Issued Shares have been paid up by contribution in cash. The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of forty-two thousand euro (EUR 42,000) shall be allocated to the share capital of the Company.

In accordance with article 5 of the articles of association of the Company, the board of directors of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe to the Newly Issued Shares.

5) As a consequence of such increase of the share capital, article 5 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5.** The share capital is set at one hundred sixty-eight thousand euro (EUR 168,000) consisting of one hundred sixty-eight (168) shares in registered form with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company's authorised capital, including the issued share capital, is set at one million euro (EUR 1,000,000.-) represented by a total of one thousand (EUR 1,000.-) shares with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) per share.

During the period of five (5) years from the date of the publication of these articles of association, the Board of Directors is hereby authorized to issue shares, and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued. Such authorisation may be renewed one or more time through a resolution of the general meeting of the shareholders, each time for a period not exceeding five (5) years.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association. The Company may, to the extent permitted and under terms provided for by law, redeem its own shares."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Mme Simone Baier, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de KJK Management S.A., société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156627 (ci-après la «Société»), en vertu d'une procuration donnée par le conseil d'administration de la Société datée du 19 novembre 2012.

Une copie de la procuration susmentionnée, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte.

La partie comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée sous la forme d'une société anonyme en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, le 27 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2732 daté du 13 décembre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois

en vertu d'un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, demeurant à Luxembourg, le 25 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1708 daté du 6 juillet 2012.

2) Le capital social de la Société est actuellement de cent vingt-six mille euro (EUR 126.000) représenté par cent vingt-six (126) actions totalement souscrites et libérées (ci-après dénommées les «Actions») ayant une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000) chacune.

D'après l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, y compris le capital émis de la Société, est actuellement d'un million euro (EUR 1.000.000) représenté par mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

3) Le conseil d'administration de la Société est autorisé à augmenter une, ou plusieurs fois, le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société.

4) En vertu de résolutions adoptées le 19 novembre 2012, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cent vingt-six mille euro (EUR 126.000) représenté par cent vingt-six (126) actions totalement souscrites et libérées ayant une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000) à cent soixante-huit mille euro (EUR 168.000) par l'émission de quarante-deux (42) actions avec une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000) (ci-après dénommées les «Actions Nouvellement Emises»).

Les Actions Nouvellement Emises ont été souscrites dans leur intégralité par Pro-Finance UAB, société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois de Lituanie, avec siège social à Smetonos 6, LT 01115 Vilnius, Lituanie et enregistré auprès du registre commercial de Lituanie sous le numéro 110886161, pour un prix total de souscription de quarante-deux mille euro (EUR 42.000).

La documentation attestant cette souscription a été produite au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Les actions souscrites ont été libérées par un apport en numéraire. La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution ci-dessus a été produite au notaire soussigné.

Le montant total de la contribution quarante-deux mille euro (EUR 42.000) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants à souscrire aux Actions Nouvellement Emises.

5) En conséquence d'une telle augmentation du capital social, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante-huit mille euros (EUR 168.000,-) représenté par cent soixante-huit (168) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000), constitué d'un total de mille (1.000) actions.

Au cours de la période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication de ces statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions et à consentir des options de souscription d'actions, aux personnes et aux conditions jugées appropriées, et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions émises. Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois par le biais d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, à chaque reprise pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications de ces Statuts. Dans la mesure permise et selon les termes prévus par la loi, la Société peut racheter ses propres actions.»

Estimations des coûts

Les frais, dépenses, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui lui seront facturés au titre du présent acte, sont évalués à la somme d'environ EUR 2.000.-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte rédigé et reçu à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BAIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57561. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162602/149.

(120214565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

International Oil Products, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.630.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012167935/10.

(120222447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

International Omnia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167936/10.

(120221362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

I.C.M. Engineering Luxembourg s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3332 Fennange, 57, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.770.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 décembre 2012 au siège social

Le 10 décembre 2012, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés, suivant liste des associés reprise en annexe, cette assemblée étant ouverte sous la présidence conjointe de Messieurs Alain Silvioli et Marc Corman:

Le bureau étant ainsi constitué, Messieurs les Présidents exposent:

a) Que toutes les parts étant représentées par les associés présents en ce début d'assemblée générale, celle-ci est valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour.

b) Que la présente assemblée a pour objet d'entériner la cession de 63 parts sociales de Monsieur Silvioli Alain à Monsieur Corman Marc, pour un montant de 63 x 50,00 €, soit 3 150,00€. La distribution des parts sociales étant à partir de ce jour de 188 parts sociales au nom de Monsieur Marc Corman et de 62 parts sociales au nom de Monsieur Alain Silvioli.

L'assemblée entérine cette cession à l'unanimité des voix.

Cet exposé étant reconnu unanimement exact, après lecture et approbation du présent procès-verbal, l'assemblée est clôturée deux heures après l'ouverture des débats.

Fait à Fennange, le 10 décembre 2012, en triple exemplaire.

Silvioli Alain / Corman Marc

Les associés

Référence de publication: 2012167903/23.

(120221101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

ImmoFin Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.673.

Extrait de la résolution prise par IMMOFIN S.à r.l, administrateur unique de IMMOFIN TWO S.A., le 28 novembre 2012

1^{ère} Résolution

Le siège social est transféré au 44, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg avec effet au 1^{er} Décembre 2012.

2^{ème} Résolution

La société A3T S.A., RCS 158687, dont le siège est établi au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} décembre 2012 en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Le mandat de commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Pour IMMOFINTWO S.A.

ImmoFin S.à r.l.

Administrateur unique

Représenté par Albéric BRAAS

Chairman of the Management Committee

Référence de publication: 2012167907/24.

(120221355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

House Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167898/10.

(120222525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Holding Servant et Fils Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 171.923.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 20 décembre 2012

1- Monsieur Philippe SERVANT, dirigeant de sociétés, né le 20 mars 1958 à Béziers (France), demeurant à CH-1031 Mex, 2, Chemin de la Rochette, est nommé administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

2- Monsieur Romain SERVANT, né le 25 décembre 1988 à Béziers (France), demeurant à CH-1807 Blonay, 8, Chemin de Mottex, est nommé administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012167896/20.

(120221624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Hightly Corporation S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.871.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012167892/10.

(120221593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Hussard 2B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 70.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167883/10.

(120221781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Immo-Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4628 Differdange, 59, rue Metzkipmirt.

R.C.S. Luxembourg B 69.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167922/10.

(120222022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

LeCar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 36, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.912.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167986/10.

(120221451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.643.

Constituée par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 Octobre 2007, acte
publié au Mémorial C no 2957 du 19 Décembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Goldman Sachs Developing Markets S.à.r.l.

Marielle Stijger

Manager

Référence de publication: 2012167822/14.

(120222132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Laguardia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168001/10.

(120221746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Labolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 137.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168000/10.

(120222025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Lally Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 146.648.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012168002/10.

(120221415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

M&K Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 150.111.

Par décision de l'associé unique en date du 7 décembre 2012, le mandat du gérant technique, Monsieur Michael SCHAMPAUL, Maître Peintre-Décorateur, venant à échéance le 10 décembre 2012, a été renouvelé jusqu'au 10 décembre 2015.

Les adresses des gérants ont été modifiées comme suit:

- Monsieur Henri HILGERT, employé privé, demeurant 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Gérant administratif;
- Madame Marie-Josée HILGERT-KNEPPER, employée privée, demeurant 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Gérante administrative;
- Monsieur Marc HILGERT, employé privé, demeurant 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Gérant administratif;
- Mademoiselle Mireille HILGERT, employée privée, demeurant 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Gérante administrative;
- Monsieur Michael SCHAMPAUL, Maître Peintre-Décorateur, demeurant 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Gérant technique.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012168040/24.

(120221141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Lubelstore, Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.197.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168020/10.

(120221220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Lubengo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168021/10.

(120221359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Lux Eco Mobile Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2117 Luxembourg, 5, rue Nicolas Mameranus.
R.C.S. Luxembourg B 140.659.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012168025/10.

(120221454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Lux Paysage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3390 Peppange, 77, rue de Crauthem.
R.C.S. Luxembourg B 156.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168026/10.

(120221276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Linter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 40.685.

- Constituée suivant acte reçu par Me Christine DOERNER notaire de résidence à L-BETTEMBOURG, en date du 20 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 496 du 30 octobre 1992.

Il est porté à la connaissance des tiers du changement de siège social de la société KAMO-CONSULT BVBA au Kantoor 3.1, Nieuwenhovestraat 18, B - 8540 Deerlijk.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012168014/14.

(120221363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Lux Services Bureau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8366 Hagen, 3, Cité Pierre Braun.
R.C.S. Luxembourg B 144.398.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRAHAY Yves

Gérant

Référence de publication: 2012168027/11.

(120222173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Lorca Management S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 43.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168018/10.

(120222526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Les Sens du Vin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, route de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 103.027.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERNARDY Guy

Gérant

Référence de publication: 2012168011/11.

(120222003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Laodicia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 55.403.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique adoptées le 5 décembre 2012 à Bertrange

Il résulte dudit procès-verbal que la société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange (Luxembourg) a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Monsieur Eric SAUZEDDE, administrateur de sociétés, demeurant au 13 rue Guillaume Machault, L-2111 Luxembourg a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Eric SAUZEDDE, administrateur de sociétés, demeurant au 13 rue Guillaume Machault, L-2111 Luxembourg.

Extrait sincère des décisions circulaires du conseil d'administration adoptées le 5 décembre 2012

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Eric SAUZEDDE, demeurant au 13 rue Guillaume Machault, L-2111 Luxembourg.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Eric SAUZEDDE aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière. La gestion journalière de la société est donc exercée à compter de ce jour par Messieurs Gabriel JEAN et Eric SAUZEDDE.

Pour LAODICIA S.A.

Référence de publication: 2012168004/22.

(120221104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Le Feuillet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, Centre Commercial Match.

R.C.S. Luxembourg B 152.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168008/10.

(120221274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Le Feuillet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, Centre Commercial Match.
R.C.S. Luxembourg B 152.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168009/10.

(120221275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Lesing Baltic Investment S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 138.255.

Par résolutions prises en date du 5 juillet 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Chafai Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

2. Acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168013/15.

(120221771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

ICG Recovery 2, 2008 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 141.383.

A partir du 19 octobre 2012 et suite au changement du siège social de la société les adresses professionnelles des administrateurs, sont à modifier comme suit:

Monsieur Ronan CARROLL, demeurant professionnellement à
L-2633 Senningerberg, 6D, Route de Trèves,

Monsieur Dylan DAVIES, demeurant professionnellement à
L-2633 Senningerberg, 6D, Route de Trèves,

Monsieur Cédric BRADFER, demeurant professionnellement à
L-2633 Senningerberg, 6D, Route de Trèves,

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société ICG Recovery 2, 2008 S.A.

Signature

Référence de publication: 2012167916/19.

(120221079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

De Keisecker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies.
R.C.S. Luxembourg B 45.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168705/10.

(120223465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

DC Holdco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168704/10.

(12022291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Deluxe Renovation s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 157.090.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012168706/10.

(120222831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

CL Equipements s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 103, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 54.212.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168682/10.

(120223314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

DH Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.266.

EXTRAIT

Suite à une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société en date du 7 décembre 2012, il résulte que l'actionnaire unique de la société a changé sa dénomination de MFX3 Holdco Luxembourg S.à r.l. en DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168711/14.

(120223222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Madame Véronique DI MARIA, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en date du 16 novembre 2012

et a décidé de coopter en tant qu'administrateur à effet du 17 décembre 2012:

Monsieur Tanguy de VILLENFAGNE, place Rogier, 11, B-1210 Bruxelles

Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour DEXIA EQUITIES L
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012168707/16.

(120222718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.618.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dematic Holding S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2012168698/11.

(120223322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Cotia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 814.100,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 139.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168693/10.

(120223084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

MegaFon S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 104.483.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2012:

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 20 décembre 2012.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Signatures
Un Mandataire

Référence de publication: 2012170904/17.

(120225013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Lux Valet Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4944 Bascharage, 2C, rue du Ruisseau.
R.C.S. Luxembourg B 144.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX VALET SERVICES s.à r.l.

Référence de publication: 2012170893/10.

(120225558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Lux-Sutures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.042.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 28 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012170894/10.

(120224866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Lux International Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 85.015.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX INTERNATIONAL DISTRIBUTION S.A.

Référence de publication: 2012170891/10.

(120225559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

M.G. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.065.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 27 décembre 2012 à Luxembourg.

L'assemblée décide à l'unanimité d'élire le siège social de la Société avec effet immédiat au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg;

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de nommer comme administrateurs pour une durée de six ans:

Monsieur Martin Rutledge, né le 29/06/1950 à Antrim (Grande-Bretagne), domicilié professionnellement au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Monsieur Marco Cavaliere, né le 15/01/1963 à Biella (Italie), domiciliée 695/38 Trencianska, Bratislava - Ruzinov, Bratislava II, République Slovaque

Monsieur Patrick Haller, né le 14/08/1964 à Joeuf (France), domicilié professionnellement au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg

et commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

International Corporate Services (Luxembourg) Sàrl, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B107 093 et ayant son siège social au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2012170900/24.

(120225097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.
